HD DISTRIBUTION

Synthèse du rapport d'audit GPI – Site de Bourg-en-Bresse

Prévention des pertes de granulés plastiques industriels dans l'environnement

Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021

Site audité : 10 rue Joseph Mandrillon, 01000 Bourg-en-Bresse

Date de l'audit : 2 octobre 2026

Organisme auditeur : Bureau Veritas Certification France

Nature de l'audit : Audit initial

Périmètre et résultats de l'audit

L'audit a porté sur les activités de manipulation, de conditionnement et de stockage de granulés plastiques industriels, ainsi que sur les dispositions mises en œuvre pour prévenir leur dispersion dans l'environnement.

Les vérifications ont notamment concerné l'identification des zones à risque, l'intégrité des emballages, les procédures de gestion des déversements accidentels, les moyens de confinement et de nettoyage, la sensibilisation du personnel et les contrôles internes.

Résultat : SATISFAISANT avec un taux de conformité de 100%

Sur les 23 points de contrôle examinés, aucune exigence non conforme n'a été relevée.

L'auditeur a notamment constaté la présence de procédures adaptées, de moyens de récupération des granulés et de contrôles périodiques documentés. Aucun granulé répandu n'a été observé dans les zones visitées.

Conclusion

Bureau Veritas Certification France conclut que l'entreprise dispose d'outils et de dispositions organisationnelles permettant d'assurer le suivi, le maintien et l'amélioration de son système de prévention et de gestion des granulés plastiques industriels.

Au regard des éléments examinés, l'auditeur recommande la certification.

Synthèse établie à partir du rapport d'audit Bureau Veritas du 02/10/2026 – Site de Bourg-en-Bresse.